

Groupe des Forces de Progrès du Conseil Général de la Côte d'Or

Michel BACHELARD	Dijon 2
Noël BERNARD	Genlis
Jean ESMONIN	Chenôve
Yves COURTOT	Pouilly-en-Auxois
Roger GANEE	Saint-Jean-de-Losne
Pierre GOBBO	Arnay-le-Duc
Robert GRIMPRET	Montbard
Laurent GRANDGUILLAUME	Dijon 5
Michel MAILLOT	Is-sur-Tille
Alain MILLOT	Dijon 7
Patrick MOLINOZ	Venarey-les Laumes
Gabriel MOULIN	Bligny-sur-Ouche
Jean-Paul NORET	Laignes
Jean-Yves PIAN	Dijon 8
Pierre POILLOT	Liernais
Roland PONSAA	Dijon 4
Colette POPARD	Dijon 3
Pierre-Alexandre PRIVOLT	Nuits-Saint-Georges
Jean-Claude ROBERT	Gevrey-Chambertin
Paul ROBINAT	Somberton
Antoine SANZ	Auxonne

Secrétariat du groupe
1 rue de Soissons
21000 DIJON
Téléphone : 03 80 63 32 10
Fax : 03 80 63 32 12
Mail :
forces.de.progres@wanadoo.fr

Politique des transports : quelles priorités ?

En matière de politique des transports, l'indécision et l'indétermination ne font pas défaut à la majorité départementale. Lors de la session du 3 juillet dernier, nous avons été nombreux à nous abstenir sur le rapport relatif à l'aéroport de Dijon-Bourgogne. Ce n'est là que l'expression du doute grandissant concernant la cohérence de la politique des transports du département. Aucune collectivité ne peut en effet financer à l'infini tous les types de transport. Or c'est bien ce à quoi nous assistons : LGV et TGV, LINO à Dijon, rocade de Beaune, aéroport de Beaune (1 M d'euros), sans doute bientôt le tramway à Dijon. Et donc le 3 juillet l'aéroport de Dijon-Bourgogne avec 3 factures à la clé :

- une pour les investissements dans les infrastructures, répartie par tiers entre la Région, le Grand Dijon et le département pour 5,180 Millions HT.
- une pour le financement des lignes Low Cost, dont 1,173 pour le département ;

- une troisième pour le financement du déficit d'exploitation de l'aéroport pour 1,075 Million pour la part du département.

Total général : 7.428 millions à la charge du budget départemental.

Comment le Conseil général pourra-t-il financer tous ces projets ? Ne serait-il pas plus utile de déterminer des priorités ? Par exemple en favorisant plus clairement les transports ferroviaires. Pour mémoire, le réseau ferroviaire entre Dijon et Mulhouse (et son aéroport) ou Dijon et les aéroports de Lyon-Satolas ou de Paris, est encore à améliorer.

Jean-Claude ROBERT
Président du Groupe.

LINO

Stop à la démagogie !

La droite départementale a décidément la mémoire courte. Alors que le Préfet a répondu en séance le 3 juillet qu'il fallait rester « fidèle à la Déclaration d'Enquête Publique ». Exiger aujourd'hui une LINO à 2x2 voies, relève de la démagogie pure et simple, alors que tout n'est pas réglé (vitesse, transports exceptionnels,...) pour la 2x1 voie.

Pour ceux qui l'auraient oublié, si ce projet n'est pas achevé, c'est aussi parce que R Poujade, alors maire de Dijon, souhaitait faire payer la totalité de la facture au Département... Ses successeurs de droite au conseil municipal de Dijon devraient s'en souvenir avant de donner des leçons. La droite départementale devant avoir suffisamment d'oreilles au gouvernement, qu'elle y trouve les financements et nous en reparlerons !

TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX

Le ticket unique à 1,5 €

Le tarif unique était une de nos propositions avant les dernières cantonales. Il est donc satisfaisant de voir ses propositions retenues. Restent les modalités de mise en œuvre :

- aucune gratuité n'est prévue pour les personnes titulaires des minima sociaux ;
- Quelle est l'articulation avec les TER ?

POLITIQUE DE L'EAU

Quelles aides pour quelles collectivités ?

Un grand show de super-communicant a été organisé devant tous les maires et présidents de syndicats des eaux pour leur présenter les nouvelles modalités d'intervention du Conseil général... avant qu'elles soient adoptées en session par la majorité.

Que faut-il en tirer ?

1— La suppression des aides pour le renouvellement des réseaux. Elles représentaient 35 à 40 % des aides accordées jusqu'à maintenant.

2— Une question : comment les communes, petites ou moyennes,

pourront-elles faire face sans augmenter de façon conséquente le prix de l'eau ? Pour mémoire, les agences de l'eau n'interviennent pas sur ce sujet. Un débat y a d'ailleurs été ouvert sur cette question : les élus, toutes tendances politiques confondues, entendent bien faire revenir les agences sur cette non-intervention.

3— Sur l'assainissement : quasi-suppression du régime des aides pour les assainissements collectifs en conditionnant l'éligibilité du projet et des travaux à une aide de l'agence de l'Eau. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune évaluation ou en-

quête préalable pour mesurer les effets de cette mesure. Combien de communes, qui comptaient sur une aide en vertu des anciennes modalités, combien remettront en cause leurs projets ?? Peut être aucune... mais cela n'a pas été évalué.

Reste une évidence : le Conseil général n'a pas la compétence en eau. C'est à dire qu'il ne décide rien du principal : ni de faire des travaux, ni du prix de l'eau....

AMÉNAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Piège à c... ? Les élus au chômage technique

Réunis le vendredi 26 juin à 8 heures, à l'invitation du Président du Conseil général, nous avons écouté le compte-rendu du cabinet SETEC sur le schéma départemental d'aménagement et de développement durable du territoire (SDADT).

En l'absence du Président du Conseil général et de plus de la moitié des élus de sa majorité, j'ai protesté une nouvelle fois contre son refus de nous communi-

quer, comme pour le dossier sur la politique de l'Eau, le document de travail, pourtant élaboré par un cabinet payé par les contribuables départementaux.

Quel est cet exécutif qui méprise à ce point les 42 conseillers généraux représentant les habitants de la Côte d'Or, et tout particulièrement les 21 élus du groupe qui

étaient prêts à travailler sur ce dossier ?

Nous ne pouvons continuer à accepter la désinvolture et le mépris avec lesquels l'opposition est trop souvent maltraitée. J'ai noté qu'à mes remarques ce matin, aucun conseiller général de la majorité ne m'a contredit. Dans ces conditions, nous continuerons de nous battre pour que la démocratie soit respectée.

Et Monsieur le Président du Conseil général sera seul comptable de ces agissements devant l'ensemble des administrés. Mais on va me dire que c'est encore une attaque personnelle !!

C'est bien un élu de sa propre majorité qui en sortant de la réunion a lâché « c'est quoi ce piège à c...? »

D'un membre de la majorité.

« C'est quoi ce piège à c...? »

Ambitions Côte d'Or : Des critères flous

Et de trois !

Après le Châtillonnais et l'agglomération de Beaune, le contrat avec la communauté de communes du pays naiton a été présenté.

Et pour la troisième fois, nous avons demandé quels étaient les critères de répartition. Un contrat réunit en effet trois sources traditionnelles de financement : les aides sectorielles, des bonifications éventuelles et des aides exceptionnelles. Par souci de transparence, nous souhaitons que ces 3 sources soient bien clairement présentées.

A ce jour, nos demandes de clarification sont restées sans réponses. Autre question sans réponse : **comment sont-ils financés ?**

ACTIONS SOCIALES ET INTERGENERATIONNELLES

Le budget aux associations en forte baisse

Lors des réunions de commission nous avons interpellé la majorité sur le trop grand nombre de rejets de subventions aux associations. Nos demandes de rétablissement de certaines subventions ont été ignorées.

Plus de 60% de rejet « C'est insupportable pour le monde associatif »

Jean-Claude Robert en session

Devant l'absence de réaction de la majorité, le groupe des Forces de Progrès a déposé des amendements, demandant de rétablir à minima les subventions à hauteur de 2008.

Chaque amendement a été rejeté par la majorité, et ainsi a permis l'adoption de ce qui peut paraître comme un mauvais coup porté au monde associatif.

Parce que les associations sont aussi des porteuses d'emplois, et

prônent pour cela le modèle de l'économie sociale, le Conseil Général de Côte d'Or ne devait pas les oublier. **Et bien c'est chose faite.**

74 demandes de subvention, 44 rejets et 23 diminutions, c'est la dure réalité que la majorité départementale inflige aux associations de Côte d'Or.

Encore un chiffre pour visualiser : **l'enveloppe 2008 était de 835 805 €, elle passe en dépenses à ce jour à 125 025€...**

Association	2008	2009
Ufcv	12200€	6000€
Francas	16800€	10000€
Lire à l'hôpital	9057€	1530€
Opéra	29000€	20000€
Larpe	15000€	0

Cette contre-action a causé des difficultés aux associations qui n'attendaient pas la session d'avril pour travailler sur leur quartier, leur ville : bénévoles et salariés se sont déjà engagés parce que la solidarité n'attend pas.

Les élus du groupe des Forces de Progrès souhaitent que le Conseil Général soit un promoteur d'énergie pour toute l'action sociale du département.

Contre Plan

Avec cette politique partisane, le Conseil Général a risqué d'entraîner le licenciement de 580 personnes embauchées dans les Centres Sociaux, parce que la subvention « promise » n'est pas venue à la Fédération des Centres Sociaux. Ceci fait plutôt l'effet d'un contre-plan !!

Brève

Chaque jour de nouvelles associations nous appellent pour expliquer leurs difficultés, et surtout leur incompréhension face à la baisse de leurs subventions. Les salariés et bénévoles ont un investissement exemplaire. Toujours moins de solidarité... nous disons NON.



Appel à Projet Jeunes.

Le Haut Commissariat à la Jeunesse devait lancer un appel à projet concernant les jeunes de 16 à 25 ans, fin de « combler » les déficits du RSA. Le Conseil Général de Côte d'Or a souhaité se positionner. Il en résulte un projet qui à nos yeux risque fort de faire doublon avec les objectifs des missions locales. Vouloir choisir parmi les jeunes les plus démunis, relève bien là du machiavélisme libéral. Ce n'est pas notre vision de la solidarité.

RSA Les élus du groupe en conférence

Le groupe des Forces de Progrès réuni autour de Christophe Sirugue Député Maire de Chalon sur Saône, a évoqué le RSA afin d'appréhender une position politique sur ce sujet.

Le gouvernement le présente comme étant une solution « miracle ». Nous avons pu ainsi réaffirmer qu'il était important de corriger les effets négatifs du RMI, mais que la précipitation avec laquelle le gouvernement a choisi de le mettre en

œuvre, et surtout le peu de moyens : 5 milliards demandé par le HCS pour 1,5 accordé, risque de conduire le RSA dans un mur. Une seule question pour juger de son efficacité : Comment sort-on du RSA ? Dans la situation économique actuelle la réponse est complexe. La solidarité plus qu'un dispositif doit être un véritable engagement, elle est portée par les liens humains, et le Conseil Général doit en être le fédérateur. Le RSA seul ne résoudra rien.

JEUNESSE ET ANIMATION

Coup dur pour l'éducation

Tout ce qui représente, ou intervient dans l'éducation de nos enfants, de nos jeunes, tout ce qui participe de l'épanouissement des femmes et des hommes de Côte d'Or, ne trouve plus recette auprès du Conseil Général.

En effet chaque association intervenant dans le domaine de l'enseignement, de la jeunesse, du sport, du tourisme, de la culture n'a trouvé que baisse et rejet des subventions.

Au delà des simples baisses c'est bien un modèle éducatif qui est remis en question. L'Etat met à rude épreuve l'ensemble de ces structures et toutes par nécessité, pour préserver leur objet, mais aussi les salariés impliqués, se sont tournées vers les collectivités locales parmi lesquelles le Conseil Général. On ne peut pas vouloir inves-

tir 10 millions € dans un plan de relance qui doit soit disant permettre de soutenir l'activité, et ne pas par simple application des compétences du Conseil Général, soutenir l'action de ces associations.

Pourtant à l'heure où l'économie capitaliste vacille, il est plus que

9 amendements pour le rétablissement de 48 subventions :

REJET DE LA MAJORITÉ

nécessaire de se tourner vers des nouveaux modes d'organisation où le principe n'est pas l'enrichissement des actionnaires, mais celui du projet.

Le Président de l'exécutif ne nous a pas entendu, et malgré les nombreux amendements qui auraient dû alerter la majorité sur les dérives

d'un tel fonctionnement, elle n'a pas non plus réagi.

A droite toute

Venant du Président cela ne nous étonne pas, comment voulez-vous voter un bouclier fiscal distribuant 15 milliards d'euros aux plus riches, et mener une toute autre politique au plan départemental ? Mais provenant de nos collègues qui tous retournent dans leurs cantons, rencontent, voient les difficultés les comprennent. Que vont ils dire ? Comment peuvent-ils regarder les présidents, les salariés droit dans les yeux ? Nous leur demandons au nom de la dignité, du respect des engagements du Conseil Général, de réagir et de mettre le Président devant ses propres contradictions.

Les bourses finalement maintenues pour les lycéens, mais toujours aussi inégales

En rétablissant en juillet, mais pour un an seulement, le versement des bourses départementales pour les lycéens, qu'il avait supprimé en décembre dernier, le président du Conseil général a cédé aux demandes fortes et répétées des élus de notre groupe.

Il a reculé parce qu'il n'est pas sûr que le droit soit avec lui. Dans son chapitre « Action sociale », le Code général des collectivités territoriales stipule en son article L 3214-2, modifié récemment par la loi du 12 mai 2009 : « Le Conseil général, (...) attribue et retire les bourses entretenues sur les fonds départementaux, sur l'avis motivé : 1° du fournisseur ou du principal et du Conseil d'administration pour les lycées et les collèges ; 2° du responsable d'établissement pour les établissements d'enseignements privés. » La loi est claire.

Les lycéens ont été pris en otage

pour des motifs purement politiques pour attaquer la Région.

Il a reculé parce qu'il était aussi en difficulté politique devant une mesure injuste. En période de crise, pénaliser les familles alors que les crédits affectés au train de vie du Conseil général sont en hausse, est indécent. Les parents d'élèves, alar-

més par cette suppression, avaient déposé des motions dans les conseils d'administration des collèges. De plus, si les aides pour les collégiens ont été augmentées de 5 % cette année, celles proposées aux lycéens ne le sont plus depuis 5 ans. Une inégalité patente que nous dénonçons.

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

18 h, espace Jean-Bouhey
à LONGVIC

CONFERENCE-DEBAT

avec

Yves KRATTINGER,

rapporteur de la mission sénatoriale sur la réforme des collectivités territoriales.